



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

LE SECRETAIRE D'ETAT
CHARGE DU BUDGET

Paris, le **17 AVR. 2015**

Monsieur le Sénateur,

Nous souhaitons vous informer, qu'à l'occasion du dernier conseil des ministres franco-allemand qui s'est tenu le 31 mars 2015 à Berlin, la France et l'Allemagne ont signé un avenant à la convention fiscale qui lie nos deux Etats et qui permettra de répondre aux préoccupations exprimées par nombre de nos concitoyens travailleurs ou retraités frontaliers.

En premier lieu, cet accord pérennise le statut des travailleurs frontaliers et le principe selon lequel ils sont imposés exclusivement dans leur Etat de résidence, ainsi que celui d'une compensation versée par chaque Etat au titre de ses résidents.

En second lieu, il résout une difficulté ancienne, concernant l'imposition des pensions de retraite versées par chaque Etat à des résidents de l'autre Etat, principalement à d'anciens travailleurs frontaliers. Il prévoit que l'Etat de résidence de ces retraités récupère un droit exclusif en matière d'imposition.

Une fois accomplies les procédures de ratification par le Parlement de chacun des deux Etats, cet accord se traduira, à compter de janvier 2016, par la fin de la retenue à la source pratiquée en Allemagne sur les pensions versées aux retraités résidents de France.

Pour tous, cela constituera un allègement administratif conséquent, puisqu'ils n'auront plus à accomplir de démarches en vue d'éliminer les doubles impositions potentielles, et pour beaucoup de retraités, cela se traduira par un allègement de leur contribution, l'impôt français leur étant plus favorable.

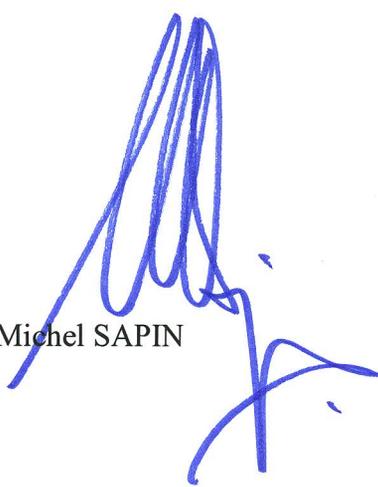
Monsieur Jean-Louis MASSON
Sénateur de la Moselle
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Cet accord est le résultat de la très forte implication du Gouvernement, qui a permis de conclure des discussions entamées de longue date, en garantissant un traitement équitable des contribuables et le principe d'une compensation financière équilibrée et soutenable pour nos finances publiques.

Nous savons que votre mobilisation et celle des élus locaux sur ce sujet, qui concerne près de 70.000 personnes en France, a également contribué à ce résultat.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Michel SAPIN



Christian ECKERT